



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE
Commune de **MIRAMONT-de-GUYENNE**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance Ordinaire du 2 juin 2025

Nombre de membres composant le Conseil : 23
Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 17
Nombre de membres représentés : 1

L'an deux mil vingt-cinq, le deux juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Noël VACQUÉ, Maire, en séance ordinaire, sur convocation régulièrement faite le vingt-huit mai.

PRESENTS :

Jacques BOREL – Jean-François BOULAY - Jérôme COTTIER – Isabel ENRIQUEZ– Claude ETIENNE – Nora GALLO– Fabien GAVA - Patrick ISSARTEL - Jean-Pierre PERSONNE – Cécile RICHARD – Christelle SAINT-BAUZEL – Joseph SALVI – Hélène SAUVE - Luc SAUVE – Ginette SOULIER- Christophe TRIQUET-SABATÉ - Jean-Noël VACQUÉ

REPRESENTÉS :

Gianni MENEGHELLO avait donné procuration à Christelle SAINT-BAUZEL

ABSENTS :

Guylaine BISSON -Chloé CHALAN – Myriam GROSSIAS - Jacques PAGES (excusé) - Samira TAFTI

Secrétaire de séance : Cécile RICHARD

Assistait à la réunion, la Directrice Générale des Services : Marion JUGE

Est nommée Auxiliaire du Secrétaire de séance : Marion JUGE

Délibération n°DL.2025-048-911 : ACQUISITION MALLETTE WISC V ET MODALITES DE CO-FINANCEMENT – RASED - ECOLE DENISE-BARATZ

Christelle SAINT-BAUZEL rapporteur, expose :

Le Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficultés (RASED) joue un rôle important dans la priorité accordée à l'école primaire pour réduire la difficulté scolaire et pour élever le niveau général des élèves. Les enseignants spécialisés et les psychologues scolaires accompagnent les élèves rencontrant des difficultés persistantes qui perturbent leurs apprentissages scolaires.

Les psychologues de l'Education Nationale (PsyEN) apportent au sein du RASED leur aide à l'analyse des situations particulières, en liaison étroite avec les familles et les enseignants. Ils appuient leurs investigations par l'utilisation d'outils et de méthodes spécifiques, adaptés à la situation de chaque élève.

Le secteur d'intervention de Mme Lucie JAMET, psychologue de l'éducation nationale englobe les secteurs de collèges de Miramont et de Duras soit 1139 élèves répartis sur 22 écoles. Aujourd'hui, Mme JAMET (PsyEN) ne dispose que de la version IV du WISC, à la structure et à l'étalonnage obsolètes pour les attendus actuels.

En sa qualité de Commune « hébergeant » le Réseau d'Aide Spécialisé aux Elèves en Difficultés (RASED), la commune de Miramont-de-Guyenne doit porter l'acquisition de cette mallette dont la dépense s'élève à 2267.94€ (frais de port inclus).

L'ensemble des enfants accueillis au sein du RASED de l'Ecole Denise Baratz bénéficiera de cet outil.

Dans ce sens, les communes concernées seront appelées à contribuer à cet achat selon le tableau transmis par l'inspection académique qui prévoit la quote-part de chacun, elles prendront chacune une délibération concordante validant le principe et autorisant la participation.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition de la mallette WISC V et de valider ses modalités de co-financement.

Le Conseil Municipal ;

AR Prefecture

047-214701682-20250602-DL2025_048-DE
Reçu le 04/06/2025
Publié le 04/06/2025

Commune de MIRAMONT-de-GUYENNE

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29;

Vu la circulaire n°2009-088 du 17 juillet 2009 relative aux fonctions des personnels spécialisés des RASED dans le traitement de la difficulté à l'école primaire ;

Vu le projet d'acquisition d'une mallette WISC 5 qui contient les manuels, livrets de stimuli, différents cahiers, grilles de correction et test pour enfants et qui permettra une meilleure prise en charge des enfants et une réponse mieux adaptée à leurs besoins spécifiques ;

Vu la Commission Municipale Permanente « Jeunesse, Education et Cohésion Sociale » du 24 septembre 2024 ;

Vu le courrier de l'Inspection de l'Education Nationale de la Circonscription de Marmande adressé aux communes concernées, en date du 10 janvier 2025 ;

Considérant le projet d'acquisition de la mallette WISC 5 porté par la commune de MIRAMONT-de-GUYENNE avec contribution des communes participantes du RASED ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

Article Premier : l'acquisition de la mallette WISC 5 contenant les outils, manuels, livrets de stimuli, différents cahiers, grilles de correction et test pour enfants pour un montant de 2267.94€ est approuvée.

Article 2 : les crédits nécessaires à l'exécution de cet achat sont inscrits au budget principal de la commune dans la section d'investissement ;

Article 3 : la transmission aux communes du RASED d'une délibération-type formalisant cette participation ainsi que du tableau de l'inspection académique prévoyant les montants à devoir à la Commune de Miramont de Guyenne ;

Article 4 : la Directrice Générale des Services et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, formé auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Nombre de suffrages exprimés : 18

Délibération adoptée à l'**UNANIMITÉ**.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication, conformément à l'article L.2131-1 du code général des collectivités territoriales.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Miramont-de-Guyenne, le 3 juin 2025

Le Maire

Jean-N

